

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 430

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 17

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au dernier alinéa de l'article L. 3641-9 du même code, dans sa version en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015, après les deux occurrences du mot : « handicapées », sont insérés les mots : « et aux personnes âgées ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.